

### **LA SEULE URGENCE EST SANITAIRE !**

Depuis hier, la DAP a enfin passé des consignes claires sur le fonctionnement exceptionnel à mettre en place dans les SPIP en cette période de pandémie. Néanmoins, comme en témoignent les remontées qui nous sont parvenues de Montpellier, Paris, Amiens ou encore Colmar (liste non exhaustive), la CGT constate encore une fois que les DFSPIP en font bien ce qu'ils veulent !!

La seule urgence est sanitaire et il est grand temps que les DFSPIP en prennent conscience !

La volonté de poursuivre coûte que coûte l'activité du service dans les conditions habituelles est ubuesque dans un contexte où chaque entretien représente un risque. De la même manière au sein des services, plus les personnels sont nombreux, plus la menace de contagion est forte.

Les seules consignes à appliquer sont la déclinaison simple des notes ministérielles et DAP publiées hier permettant la protection des agents et la limitation des risques de contagions.

A défaut, la CGT invite les agents à faire valoir leur droit de retrait et à opposer à leur hiérarchie les articles L 4121-1 au L 4121-4 du code du travail relatifs à la responsabilité pénale des chefs de service.

Nous invitons également les collègues à relayer leurs difficultés et les incohérences auxquelles ils font face aux DISP qui sont chargées de superviser ces organisations.

Il en est de même concernant les élèves et stagiaires qui doivent avoir pour consigne de l'ENAP et de la DAP de rester chez eux.

La CGT s'étonne enfin de l'incitation générale au télétravail alors que les préalables indispensables que sont la mise en place d'un protocole et la disponibilité d'un matériel informatique adapté ne sont pas assurés. A notre sens, la seule position administrative adaptée à la situation est donc l'Autorisation Spéciale d'Absence.

*Montreuil le 16mars 2020*